



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 15 mars 2017

Aménagement des zones naturelles Une nouvelle règle professionnelle pour accompagner le développement de l'éco-pastoralisme

Alors que 2 collectivités sur 3 déclarent avoir recours à l'éco-pastoralisme comme méthode alternative de gestion écologique des espaces verts¹, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage publie une nouvelle règle professionnelle pour accompagner le développement de cette pratique, en partenariat avec l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), la FFP (Fédération Française du Paysage), et Hortis (Association des directeurs d'espaces nature en ville). Gage de qualité pour les donneurs d'ordre, cette règle recense l'ensemble des bonnes pratiques et des savoir-faire des entreprises du paysage dans ce domaine.

Éco-pastoralisme : une règle professionnelle pour garantir la qualité de l'entretien des espaces verts et le bien-être des animaux

Suite à la mise en application de la loi Labbé le 1^{er} janvier 2017, l'Unep s'est entourée de ses partenaires traditionnels - l'AITF, la FFP, et Hortis - pour répondre à la demande forte d'informations sur les techniques d'entretien alternatives. L'Unep a par ailleurs impliqué des représentants de Plante & Cité, de la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche), des collectivités territoriales, mais également des écologues, des experts et des vétérinaires, notamment dans la relecture et la validation du travail mené. La règle professionnelle N.C.3-R0 est dédiée à l'éco-pastoralisme, qui se définit comme un mode d'entretien extensif et écologique des espaces par le pâturage d'herbivores domestiques (moutons, vaches, chèvres...).

L'éco-pastoralisme nécessite une bonne connaissance du végétal et de l'animal. Ainsi, cette règle professionnelle liste à chaque étape du projet – du choix des animaux, à la mise en place du chantier jusqu'à la conduite et au soin du troupeau – les points de contrôle nécessaires à la qualité des travaux. La règle N.C.3-R0 aborde également la question des démarches administratives, des responsabilités mais aussi de la formation des équipes à l'éco-pastoralisme.

« Cette règle professionnelle sur l'éco-pastoralisme est particulièrement importante, car elle démontre l'expertise et l'ensemble des savoir-faire des entrepreneurs du paysage pour l'entretien des espaces verts et la gestion des animaux, explique Philippe Feugère, pilote du comité de rédaction. Loin de revenir à des pratiques agricoles ancestrales, et non adaptées aux milieux urbains et péri-urbains, il s'agit au contraire de développer des solutions d'entretien peu polluantes et des modes de gestion plus douce des espaces par la démonstration de nouveaux savoir-faire, maîtrisés par les entreprises du paysage. »

L'éco-pastoralisme : une technique incontournable pour la gestion écologique des espaces verts

Alors qu'il est désormais interdit aux communes d'avoir recours aux produits phytopharmaceutiques, et que celles-ci ont largement pris conscience des répercussions négatives de l'entretien intensif qui a appauvri la biodiversité animale et végétale, l'éco-pastoralisme constitue une excellente alternative pour la gestion des espaces naturels dans une démarche de durabilité économique, sociale et environnementale. Il constitue également une méthode de lutte efficace contre les plantes exotiques à caractère envahissant.

L'éco-pastoralisme présente en effet de nombreux avantages pour l'entretien des espaces naturels, et notamment :

- 1) une réduction des nuisances sonores et des pollutions liées au fonctionnement des machines de tonte ;
- 2) une amélioration des sols et de leur dynamique, qui ne subissent plus le passage des engins lourds et qui sont par ailleurs enrichis par les déjections animales ;
- 3) le maintien voire le développement de la biodiversité, l'éco-pastoralisme permettant la recolonisation des espaces par la flore et la faune, dont les habitats sont préservés.

« Au-delà de ses intérêts techniques, l'éco-pastoralisme apporte une véritable amélioration du cadre de vie des habitants, et permet de les sensibiliser à l'importance de la nature en ville, conclut Philippe Feugère. Il s'agit d'un enjeu crucial pour les villes et les territoires de demain, que les citoyens veulent plus vertes et plus respectueuses de la biodiversité. Il ajoute enfin que les Entreprises du Paysage sont garantes de la biodiversité, qui se trouve au cœur de leurs activités. »

Les règles professionnelles parues depuis février 2012

P.C.5-R0 Travaux des sols, supports de paysage
P.C.2-R1 Travaux de plantation des arbres et arbustes
P.C.3-R0 Travaux de plantation des massifs
P.C.4-R0 Travaux de mise en œuvre des gazons (hors-sols sportifs)
P.C.6-R0 Conception des systèmes d'arrosage
P.C.7-R0 Travaux de mise en œuvre des systèmes d'arrosage
P.E.1-R0 Travaux d'entretien des arbres
P.E.2-R0 Entretien des arbustes
P.E.3-R0 Entretien des plantes
P.E.4-R0 Travaux de maintenance des systèmes d'arrosage
P.E.5-R0 Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs)
C.C.1-R0 Travaux de terrassements des aménagements paysagers
C.C.2-R0 Travaux de réalisation des réseaux dans le cadre d'un aménagement paysager
C.C.3-R0 Travaux liés aux revêtements et à leurs fondations, aux bordures et aux caniveaux
C.C.4-R0 Mise en place de murets paysagers retenues de sol et escaliers
C.C.8-R0 Travaux de réalisation de bassins d'ornement
C.C.10-R0 Conception et réalisation de baignades biologiques avec filtration intensive
B.C.1-R0 Travaux de paysagisme intérieur
B.C.3-R0 Conception, réalisation et entretien de solutions de végétalisation de façades par bardage rapporté
B.C.5-R0 Conception, réalisation et entretien de solutions de végétalisation de façades par plantes grimpantes
B.E.1-R0 Travaux d'entretien des aménagements de paysagisme d'intérieur
N.C.1-R0 Travaux de génie végétal
N.C.2-R0 Travaux de plantation forestière
S.E.1-R0 Travaux d'entretien des sols sportifs
N.C.3-R0 Travaux d'éco-pastoralisme

Pour commander les règles professionnelles, rendez-vous sur www.lesentreprisesdupaysage.fr

¹ Selon la 4^e vague d'enquête de l'Observatoire des Villes Vertes « Quelle gouvernance pour les espaces verts ? », réalisée en juin 2016. Tous les résultats sont disponibles ici : <http://www.observatoirevillesvertes.fr/#enseignements-tendances>



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage
www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 28 600 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (70 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



CONTACTS PRESSE :

Hopscotch

Camille Paplorey / Malini Rantchor
01 58 65 01 03/ 01 58 65 01 34
cpaplorey@hopscotch.fr / mrantchor@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Jennifer Malsoute
01 42 33 88 62
jmalsoute@unep-fr.org